



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

22 | 2001

Autour de Décembre 1851

Éric PIERRE et Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT
[dir.], *Enfance et justice au XIXe siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance (1820-1914). France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 443 p.

Élise Yvorel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/271>

DOI : 10.4000/rh19.271

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2001

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Élise Yvorel, « Éric PIERRE et Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT [dir.], *Enfance et justice au XIXe siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance (1820-1914). France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 443 p. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 28 juin 2005, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/271> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.271>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Éric PIERRE et Marie-Sylvie
DUPONT-BOUCHAT [dir.], *Enfance et
justice au XIXe siècle. Essais d'histoire
comparée de la protection de l'enfance
(1820-1914). France, Belgique, Pays-Bas,
Canada*, Paris, Presses universitaires
de France, 2001, 443 p.

Élise Yvorel

- 1 Enfance et justice au XIXe siècle est l'aboutissement d'un projet ambitieux qui se propose d'étudier les prémices et les évolutions des politiques de protection de l'enfance de 1820 à 1914 en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Québec. Plus précisément, il s'agit de faire un panorama et une analyse de celles qui incluent une participation de la justice, que ce soit sous le sceau de la protection ou sous celui de la correction. L'originalité de l'idée réside dans la volonté de faire une étude comparée de ce pan de l'histoire de la jeunesse. Une équipe internationale et pluridisciplinaire a ainsi confronté et interrogé les lois, les institutions et les représentations qui touchent à l'enfance déviante en Europe et au Canada. Le résultat de cet ample travail de recherche est cette synthèse qui fournit un bon aperçu des divers essais, tant sur le plan législatif que sur le plan pratique, de protection judiciaire de l'enfance coupable et de l'enfance victime au cours du XIXe siècle.
- 2 L'ouvrage est organisé en deux grandes parties composées de trois chapitres chacune. Le choix des auteurs tient de la division chronologique.
- 3 Ainsi la première partie intitulée "Qui aime bien, châtie bien. Correction et moralisation" couvre la période de 1820 à 1880. Elle correspond à la période des prémices et de l'émergence des législations et des institutions consacrées à l'enfance.

Ce nouvel intérêt pour la catégorie des mineurs débouche, malgré les intentions généreuses des philanthropes, sur des mesures et des pratiques répressives et disciplinaires.

- 4 Le premier chapitre, "Philanthropes et réformateurs. La première génération", parle de ces personnages, à la fois théoriciens et hommes d'action, qui ont conceptualisé et créé les premiers établissements pour les jeunes détenus dans chacun des pays sujets d'étude. Dans un premier temps, les auteurs tracent les portraits et relatent les œuvres des inspecteurs de prison. Se dessine ainsi la carrière du fonctionnaire hollandais Pieter Jacob de Bye qui est l'un des premiers à proposer la séparation, pendant l'incarcération, des mineurs et des adultes. Puis c'est la figure de Charles Lucas qui apparaît, cet artisan fondamental de la création des maisons de correction dans la France du premier XIXe siècle. L'histoire de ce personnage est suivie par celle de son homologue et ami belge, Édouard Ducpétiaux, qui créera un double réseau d'institutions pénitentiaires et d'écoles de réforme pour le traitement différencié des enfants coupables et des enfants malheureux. Vient ensuite ce dressage de la vie et le parcours de l'ennemi des philanthropes, Louis-Mathurin Moreau-Christophe, fervent partisan d'une normalisation répressive qui jouera un rôle important dans l'organisation de la seule prison spécifiquement pour mineurs, la Petite Roquette. Enfin, chronologiquement le plus tardif, c'est le cas du Canada et de sa réforme pénitentiaire qui est abordé, au travers des débats parlementaires des inspecteurs Wolfred Nelson et Andrew Dickson. Dans un second temps, les auteurs se penchent sur la genèse et l'évolution "des deux Mettray" créés par ceux qu'ils nomment "les belles âmes". Autrement dit, c'est l'élaboration et la construction des créations du célèbre Frédéric-Auguste Demetz, précurseur français, et du néerlandais Willem Suringar qui sont ici exposées. Le troisième et dernier temps de ce chapitre est consacré au rôle de l'Église catholique dans la prise en charge des mineurs délinquants et abandonnés. Sont analysées les idées, et leurs mises en pratiques, d'un précurseur, l'abbé François-Xavier Arnoux puis d'un "prêtre bâtisseur", le père Rey et enfin de différentes œuvres charitables telles que les fondations de Mgr Bourget, les sœurs du Bon-Pasteur et les frères de la Charité de Gand.
- 5 Le second chapitre reprend l'ensemble des débats sur le plan international cette fois. "Le débat d'idée sur le plan international : une "sainte alliance" des philanthropes ?" met d'abord en avant les méthodes d'échanges d'idées des protagonistes : le tourisme pénitentiaire et ses récits de voyage ; les moyens mis en œuvre par les fondateurs d'institutions pour promouvoir leur création ; les lieux de rencontres institutionnalisés que sont les congrès. Puis de cette sous-partie émergent les idées issues des confrontations entre les différents modèles d'institutions pour enfants et l'influence effective que chacun de ces modèles a sur les hommes.
- 6 Cette première partie se termine sur un troisième chapitre, moins abstrait, qui traite des réalisations concrètes issues des hommes et des idées. "Construire des établissements pour les jeunes détenus (1820-1870)" relate les histoires des divers lieux d'enfermement pour enfants. D'abord, les prisons proprement dites, des quartiers distincts pour mineurs aux pénitenciers spécifiquement réservés à cette population. De nombreux aspects sont abordés alors, de l'émergence purement institutionnelle de ce type d'enfermement aux conditions de détention sans omettre une analyse de l'oubli dont pâtissent les jeunes filles délinquantes ou perdues. Ensuite, vient l'étude des célèbres colonies agricoles privées et publiques, les réussites et les échecs de ces

"maisons de correction" et surtout l'étude du modèle de Mettray, sa naissance, la vie des colons qu'il accueille et son influence en tant qu'exemple reconnu et suivi. Enfin, les auteurs traitent de la diversification, de la multiplication de ces institutions et de leurs dérivées dans les quatre nations. On notera que, dans ce chapitre, les auteurs distinguent clairement différents types d'établissements (quartier pour mineurs au sein des prisons pour adultes, prisons spécifiques pour mineurs, colonies agricoles, patronages pour jeunes détenus) et rendent bien compte des liens qui les unissent.

- 7 La seconde grande division intitulée "Enfance délinquante, enfance en danger, états tutélaires" va de 1880 à 1914. Cette période marque l'arrivée d'une nouvelle conception de l'enfance. Désormais, sans pour autant totalement abandonner les mesures répressives, ce sont les mesures de protection qui sont à l'honneur. C'est une époque également marquée par l'intervention de l'État et par le développement des échanges d'opinions à l'échelle internationale.
- 8 Le quatrième chapitre est à l'image du précédent. Comme son titre l'indique, "Les établissements, critiques et réformes", il fait état des évolutions internes des institutions et des changements législatifs pays par pays. Il mentionne d'abord les premières remises en causes, les premiers plans et les premières réalisations avant de faire état des résultats, nationalement différenciés, des nouvelles réformes dans ce qu'elles ont de négatifs et/ou de positifs.
- 9 Le chapitre cinq, intitulé "Convergences législatives ou coïncidences chronologiques (1901-1912) ?" se centre uniquement sur l'analyse de la production et du contenu des textes officiels dans chacun des pays. Les trois orientations de cet axe de recherche, "Le contenu et l'orientation des lois", "Le processus de production des lois" et "Les débats parlementaires" appliquées à chacune des nations étudiées, permettent de mettre en relief les ressemblances et les divergences dans la production des politiques nationales en matière de protection de l'enfance.
- 10 Le sixième et dernier chapitre tient à nouveau de l'histoire comparée stricto sensus. Son thème, annoncé par son titre, "Le mouvement international de protection de l'enfance (1880-1914)", établit une dernière synthèse des idées et des pratiques relatives à la protection de l'enfance en cours, à la fin du grand XIXe siècle, idées nouvelles portées par des hommes aux fonctions multiples originaires de fort nombreux pays.
- 11 Enfin, les auteurs ont eu l'heureuse idée d'ajouter au résultat de leurs investigations une postface, réflexion théorique et méthodologique sur leur travail : "Les enjeux et les difficultés d'une histoire comparée sur l'enfance délinquante et en danger". L'analyse des problèmes spécifiques à l'histoire comparée d'une part et à l'histoire de l'enfance d'autre part apporte au lecteur-chercheur de fertiles pistes de réflexion.
- 12 En sus des difficultés inhérentes à l'histoire comparée, les auteurs ont dû mener leurs propres enquêtes auprès de nombreuses sources primaires. Le petit nombre de travaux sur le sujet n'aurait pu leur permettre de construire une synthèse aussi cohérente et complète. Comme nous l'indiquent les références, les ouvrages de seconde main sont essentiellement composés d'articles ou, dans une moindre mesure, de travaux d'étudiants tels les maîtrises. À notre connaissance, il n'existe que deux thèses publiées en français sur le problème de l'enfance délinquante et en danger. Il s'agit de celle de Christian Carlier ¹ et de Pascale Quincy-Lefèvre ².

- 13 Cet ouvrage a donc le mérite, en plus de synthétiser les travaux existant sur ce thème, de montrer toutes les recherches qui restent à faire dans ce domaine. Par exemple, il n'existe aucune biographie scientifique des philanthropes de la première génération, les auteurs ont dû les construire eux-mêmes à partir de différentes sources, l'initiative n'en apparaît que plus louable. Mais surtout, prisonniers de la documentation existante, les rédacteurs ont fondé leur analyse des institutions sur les seuls textes normatifs (règlements, fonctionnement théoriques...). L'étude des populations sous la main de justice, de leur résistance et plus simplement du fonctionnement concret des établissements, reste largement à faire.
- 14 On appréciera l'effort d'écriture accompli pour la publication de cet ouvrage, en particulier en comparaison avec le premier rapport issu de ces recherches. La syntaxe est claire et précise, la lecture est facile et plaisante. Ce bilan montre aussi tout l'intérêt d'une étude comparative. Dans l'état actuel des connaissances, nous sommes en présence de la meilleure synthèse qu'il était possible de faire, base essentielle pour toute personne désireuse de travailler sur la justice des mineurs au XIXe siècle.
-

NOTES

1. Christian CARLIER, *La Prison aux Champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIXe siècle*, Paris, Éditions de L'Atelier, 1994, 735 p.

2. Pascale QUINCY-LEFEBVRE, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, Éditions Économica, 1997, 437 p.